



## LIGNES DIRECTRICES CLINIQUE NATIONALE D'ARBITRAGE

Tout Organisme provincial / territorial de sport (OPTS) peut accueillir une Clinique nationale d'arbitrage. Un club (dojo) qui souhaite accueillir une Clinique nationale d'arbitrage peut le faire avec la collaboration de l'OPTS.

Ce document fournit des informations sur l'organisation de ces cliniques et explique les différentes étapes à suivre, ainsi que les rôles et les responsabilités de l'hôte et de Karaté Canada.

### Étapes pour l'hôte:

1. Contacter le Gestionnaire des programmes de Karaté Canada au moins un (1) mois avant la date de début possible de la clinique afin de vérifier les disponibilités d'un facilitateur et d'organiser la logistique. Plus d'avis, lorsque possible, est encore mieux. Prévoyez une journée complète pour la clinique (9h à 17h).
2. Une fois que le facilitateur est confirmé, réserver le site / l'emplacement et l'équipement nécessaire (le cas échéant).
3. Informer le Gestionnaire de programme de la meilleure option hôtelière / hébergement à proximité du site ainsi que l'horaire exact de la clinique, afin que KC puisse réserver l'hébergement et / ou un billet d'avion pour le facilitateur (le cas échéant).
4. Publiciser la clinique et comment s'inscrire en ligne (site web, courriels et / ou médias sociaux). Le processus d'inscription est la responsabilité de l'hôte. Toute documentation / publicité relative à la clinique nécessite l'approbation préalable de Karaté Canada.
5. Recueillir les frais d'inscription. Les participants peuvent décider de s'inscrire à la fois au cours et à l'examen ou seulement pour le cours.

	Cours	Examen
Membre	100\$	50\$
Non-membre	170\$	N/A

6. Assurez-vous que tous les participants sont membres en règle d'un OPTS reconnu. En cas de doute, confirmez avec Karaté Canada. Les non-membres peuvent participer uniquement au cours.



## **LIGNES DIRECTRICES CLINIQUE NATIONALE D'ARBITRAGE**

7. Le nombre minimum de participants à la Clinique nationale d'arbitrage est de 10 officiels. 100\$ par participant doivent être retournés à KC à la suite de la clinique. Dans les cliniques qui comptent moins de 10 officiels, un minimum de 1000\$ doit être retourné à Karaté Canada. Avec l'approbation de Karaté Canada, l'hôte peut ajouter un frais supplémentaire raisonnable afin de couvrir les dépenses locales.
8. Au plus tard une (1) semaine après l'achèvement de la clinique, soumettre la liste finale des participants en utilisant le document Excel fourni par KC. KC fournira ensuite à l'hôte une facture finale.
9. Les factures de Karaté Canada sont dues sur réception.

### **Rôles et responsabilités de Karaté Canada**

- Confirmer le facilitateur de la clinique.
- Réserver le billet d'avion du facilitateur et l'hébergement (le cas échéant) pour deux nuits maximum.
- Partager les informations sur la clinique via le site Web et/ou les médias sociaux de KC, en collaboration avec l'hôte.
- Fournir à l'hôte une facture finale suite à la réception de la liste finale des participants.
- Couvrir le transport aérien, l'hébergement, les *per diem* (repas) et les honoraires du facilitateur.

### **Rôles et responsabilités de l'hôte**

- Coordonner avec le Gestionnaire des programmes de Karaté Canada sur tous les aspects de la clinique.
- Publiciser la clinique.
- Inscrire les participants.
- Fournir un transport au facilitateur.



## **LIGNES DIRECTRICES CLINIQUE NATIONALE D'ARBITRAGE**

- Fournir les articles nécessaires à la clinique tel que demandé (ex : projecteur, écran, athlètes pour démonstration, etc.).
- Si l'hôte souhaite conserver le facilitateur pour assister à un événement / tournoi suivant la clinique, tous les frais d'hébergement, d'honoraire et de repas seront la responsabilité de l'hôte lors de l'événement.

### **Informations additionnelles**

- Le segment théorique comprend les explications de toutes les règles de la FMK, de la reprise vidéo et des règles de Para-karaté.
- Les examens comprennent un examen écrit et pratique. L'examen pratique en kumité sera confirmé lors des Championnats nationaux à venir. Pour l'examen pratique en kata, l'officiel sera tenu d'effectuer un kata de son choix et de répondre à des questions connexes. L'examen aura lieu pendant la clinique. Les examinateurs peuvent demander une deuxième performance du kata au candidat.
- Si un officiel échoue l'examen écrit, il ne peut pas passer à l'examen pratique. L'officiel peut s'inscrire à une autre Clinique nationale d'arbitrage ultérieure à celle-ci.
- Pour conserver leurs licences nationales, les officiels doivent:
  - Participer à un Championnat national de Karaté Canada au moins une fois tous les trois (3) ans.
  - Reconfirmer leur permis tous les trois (3) ans, en réussissant de manière satisfaisante l'examen théorique.

Voir le Manuel des officiels sur le site Web de KC pour plus d'informations.